



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission règles et qualité

Groupe de Travail animé par :

{ BnF | Bibliothèque
nationale de France

Mandat du GT CNIG

Dépôt légal des cartes et données géographiques

lien vers la page du GT : <https://cnig.gouv.fr/groupe-de-travail-depot-legal-des-cartes-et-a30097.html>

	GT CNIG Dépôt légal (DL) des cartes et données géographiques
Statut	Validé
Enjeux et problématiques à traiter	<p>La commission règles et qualité, lors de sa réunion du 18 mars 2025, a validé la création d'un groupe de travail proposé par le département des Cartes et plans de la BnF pour accompagner la mise en œuvre de la loi Darcos du 30/12/2021 sur le dépôt légal numérique. Son décret d'application doit entrer en vigueur au second semestre 2026.</p> <p>Le dépôt légal des documents cartographiques existe depuis le XVIIe siècle. Son objectif est de réunir une collection patrimoniale conservée sans limite de temps. Le dépôt légal concernait jusqu'à maintenant les documents imprimés, numériques sur support et les sites internet édités en France.</p> <p>La nouvelle réglementation prévoit le dépôt à la BnF, par leurs éditeurs et importateurs, des cartes statiques, images de télédétection, bases de données géographiques et cartes interactives dématérialisées diffusées à un public sur le territoire. Ces documents n'étaient pas ou mal collectées par le dépôt légal automatique des sites internet mis en place en 2011. Les documents internes aux administrations et entreprises, non diffusés au public, ne sont pas concernés.</p> <p>Pour faire face aux particularités de l'édition numérique, volumétries croissantes, millésimes et versions multiples, le règlement instaure, à la place de l'exhaustivité connue pour l'imprimée, une sélectivité des données à déposer. Elle est à définir par la BnF. La BnF a déjà l'expérience de cette organisation avec l'IGN depuis 2010. Une liste de bases de données est directement livrée chaque année.</p> <p>Le dépôt des données doit s'accompagner de la fourniture à la BnF de métadonnées de déclaration et des métadonnées obligatoires sont à faire figurer dans les documents.</p> <p>L'enjeu fondamental est de maintenir, après sa forte dématérialisation, la préservation de la cartographie en France. La BnF doit continuer de réunir une collection qui comporte tant les documents de référence que les cartographies</p>

	<p>massivement utilisées par le grand public. La préservation de ces dernières, qui modèlent au quotidien les comportements, est aussi indispensable que celles des données scientifiques pour la connaissance future de nos sociétés, de nos territoires et de ce qu'était une carte au XXI^e siècle.</p> <p>L'enjeu pratique est de mettre en œuvre la nouvelle réglementation de la manière la plus efficace et simple possible par une concertation avec les acteurs de l'information géographiques en France. Il s'agit de cibler des documents à déposer qui réunissent le maximum d'information et travailler sur les méthodes et procédures de dépôt.</p>
Missions et objectifs	<p>Pour maintenir la richesse du dépôt légal cartographique dans le domaine des données dématérialisées le GT aura pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir un socle de bases de données, de toutes thématiques, à haute valeur patrimoniale indispensables aux collections nationales. La sélection doit garantir la préservation d'un maximum d'information, sans redondances, en adoptant une granularité pertinente pour la collecte. Autant que possible, une liste précise de produits sera établie quand bien même ses contours seront évolutifs. - Définir des méthodes de collecte des cartes interactives en ligne qui soient applicables par tous les acteurs concernés. Il est difficile de capter ces documents qui ne sont pas faits pour être appropriables. Des solutions facilement reproductibles doivent être dégagées. - Travailler à la rationalisation du dépôt sur le plan des formats, métadonnées et procédures de livraison.
Organisation et fonctionnement	<p>Le GT est animé par Pierre Bonneau (BNF/CPL) avec l'appui du CNIG.</p> <p>Il est ouvert à toute personne souhaitant y participer.</p> <p>Des sous-groupes pourront éventuellement être mis en place, si besoin.</p>
Participants potentiels :	<ul style="list-style-type: none"> • Tous producteurs publics, privés commerciaux ou associatifs de cartes ou données géographiques, nationaux ou locaux. • Tous acteurs structurants liés à la diffusion des données géographiques sur le territoire : ministères, associations professionnelles... <p>Le groupe de travail est également ouvert à tous les volontaires porteurs d'une expertise sur le sujet.</p>
Livrables	<p>Le GT présentera dans un rapport des recommandations concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liste des bases de données à déposer. • Les méthodes pour déposer les cartes interactives. • La récupération des données dans des formats adaptés à la préservation, des métadonnées de déclaration et les modalités de livraison des paquets à archiver.
Plan de travail prévisionnel	<p>Réunions thématiques sur la cartographie interactive et le processus de dépôt et réunions bilatérales BnF-éditeurs sur la sélectivité.</p> <p>La date de 2026 n'est pas impérative pour remplir totalement les objectifs du GT. La sélectivité permet une montée en puissance progressive du dépôt légal.</p>